ACCORD DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM

LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM, (ci-après appelés collectivement «Parties» et individuellement «Partie»);

INSPIRÉS par le désir d'élargir les liens d'amitié et les relations cordiales qui les unissent;

RECONNAISSANT que des relations plus étendues et plus diversifiées entre leurs secteurs économiques respectifs seraient bénéfiques aux deux pays;

CONSCIENTS de l'importance de l'ouverture des systèmes commerciaux et des régimes de l'investissement étranger;

CONSCIENTS également de l'étroite coopération qui existe concernant la prestation d'une aide économique, technique et humanitaire dans le cadre du programme canadien de coopération au développement;

DÉTERMINÉS à mener des efforts nouveaux et soutenus dans le but de consolider, de développer et de diversifier, pour leur bénéfice mutuel, la coopération qui existe entre eux dans les domaines économique, commercial, industriel, scientifique, technique ainsi que dans celui du développement des ressources humaines;

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER

Objectifs

Les Parties conviennent que le présent Accord a pour objectifs :

- de promouvoir les activités de leurs secteurs économiques respectifs dans leurs efforts visant à intensifier la coopération sur les plan économique, commercial et industriel ainsi que sur celui du développement des ressources humaines;
- d'élargir le commerce bilatéral et de faciliter l'accès à leurs marchés respectifs;
- de faciliter le repérage des possibilités de commerce et d'investissement dans leurs pays respectifs;
- de renforcer et d'accroître la coopération en matière de développement, afin de promouvoir le processus de renouvellement économique à la